

Formation ingénieur

Rentrée universitaire 2025

Admissions parallèles – deuxième année cycle ingénieur
Formations sous statut étudiant et sous statut apprenti

1 / Prérequis d'admission

Candidates et candidats éligibles à une admission parallèle

- Étudiantes et étudiants en première année de cursus ingénieur dans le domaine de la spécialité demandée
- Étudiantes et étudiants en première année de Master dans le domaine de la spécialité demandée
- Étudiantes et étudiants en cours de validation d'une année Bac+4 dans le domaine de la spécialité demandée

2 / Modalités de candidature

Dépôt des candidatures (*dossier complet*)
du mercredi 8 janvier au dimanche 9 mars 2025

Il est possible de candidater, en admissions parallèles, à plusieurs formations et/ou sous plusieurs statuts à une même formation. Conformément à la réglementation, les frais de dossier de candidature sont pris en charge par l'ENSICAEN.

>> Démarche à effectuer sur [la plateforme admission de l'ENSICAEN](#)

Candidates et candidats de nationalité étrangère

> Étape préalable et indispensable avant le dépôt de candidature

Selon votre nationalité, votre pays de résidence, vous devez suivre une procédure différente pour candidater dans un établissement d'enseignement supérieur en France.

Les étudiantes et les étudiants non-européens, ne relevant pas de la procédure « Études en France », doivent impérativement déposer un dossier auprès de Campus France avant de candidater à l'ENSICAEN.

> Pour connaître la procédure en fonction de votre situation, consulter [«Campus France»](#)

Candidates et candidats en situation de handicap

L'ENSICAEN adapte l'admission aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap. Il est important d'informer l'ENSICAEN le plus tôt possible d'une situation particulière : maladie invalidante ou accident de la vie afin de vous faire accompagner en fonction de vos besoins spécifiques.

Pour toute demande, contacter :

Philippe LEFEBVRE – Coordinateur recrutement et vie étudiante
philippe.lefebvre@ensicaen.fr

3 / Calendrier d'admission

Les dossiers complets déposés sur [la plateforme admission de l'ENSICAEN](#) sont examinés par la commission de présélection.

Les décisions de la commission de présélection sont disponibles sur le site internet de l'ENSICAEN et communiquées par courriel au plus tard le **8 avril 2025**. Les candidates et les candidats présélectionnés sont également convoqués par courriel pour un entretien de motivation et un test d'anglais.

Commission de présélection	Vendredi 4 avril 2025
Résultats de l'admissibilité	Mardi 8 avril 2025
Journées d'admission* Entretien de motivation et test d'anglais à l'ENSICAEN	Lundi 28 et mardi 29 avril 2025 > Formations sous statut étudiant uniquement
	Mercredi 23, jeudi 24 et vendredi 25 avril 2025 > Formations par apprentissage

* En cas de candidature multiple sous statut étudiant et/ou statut apprenti, la candidate ou le candidat ne sera convié qu'à une seule journée d'admission.

Une candidate ou un candidat ayant formulé au moins un vœu pour l'apprentissage sera convié à une journée d'admission dédiée à l'apprentissage.

> Forum «Osez l'apprentissage»

Mercredi 23 avril 2025	e-Paiement et Cybersécurité Formation Informatique sous statut apprenti
Jeudi 24 avril 2025	> Électronique communicante et systèmes embarqués > Ingénierie des installations nucléaires et instrumentation Formations Génie physique et systèmes embarqués sous statut apprenti
Vendredi 25 avril 2025	Matériaux et mécanique Formation Matériaux-Chimie sous statut apprenti

L'ENSICAEN offre la possibilité aux candidates et aux candidats de rencontrer plusieurs recruteurs à la recherche d'apprenties-ingénieures et d'apprentis-ingénieurs.

Organisés en parallèle des journées d'admission dédiées à l'apprentissage, ces entretiens professionnels facilitent la recherche de missions pertinentes en lien avec le projet professionnel et la signature du contrat de travail.

4 / Admissions

Commission d'admission Mercredi 7 mai 2025

> **Candidates et candidats aux formations sous statut étudiant**

Admis sur liste d'attente (Liste complémentaire)

Les élèves admis sur liste complémentaire sont appelés en fonction des places disponibles.

Ces candidats ont 48h (2 jours ouvrés) pour se prononcer. Ils devront ensuite transmettre une attestation de réussite au diplôme (ou crédits ECTS équivalents) requis pour intégrer l'ENSICAEN.

Non Admis

Les décisions de la commission d'admission sont disponibles le site internet de l'ENSICAEN et communiquées au candidat par courriel au plus tard **le vendredi 9 mai 2025**.

> **Candidates et candidats aux formations sous statut apprenti**

Admissibles sur liste d'attente

Les élèves admissibles doivent confirmer leur volonté d'intégrer l'ENSICAEN par mail à l'adresse admission@ensicaen.fr avant le **lundi 26 mai 2025**.

Ils devront ensuite transmettre une attestation de réussite au diplôme (ou crédits ECTS équivalents) requis pour intégrer l'ENSICAEN.

Non Admis

Les décisions de la commission d'admission sont disponibles sur le site internet de l'ENSICAEN et communiquées au candidat par courriel au plus tard **le vendredi 9 mai 2025**. En cas d'admissibilité, le candidat devra produire la preuve de l'existence d'un accord mutuel entre une entreprise d'accueil et lui-même. **L'admission définitive du candidat sera prononcée suite à la conclusion d'un contrat d'apprentissage avec l'entreprise, validée par le référent pédagogique de la formation et le CFA de l'ENSICAEN.**

5 / Droits de recours

Recours gracieux

Tout recours gracieux concernant une décision de la commission doit être adressée par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception par le candidat. Cette demande est à envoyer auprès du Directeur de l'ENSICAEN dans un délai de deux mois à compter de la publication par affichage de la décision. Cette demande doit être argumentée, motivée et justifiée. Le Directeur de l'ENSICAEN évalue la recevabilité de la demande. S'il constate une irrégularité dans les procédures (composition de la commission, rupture d'égalité entre les candidats...), le Directeur de l'ENSICAEN convoque à nouveau la commission dans un délai de deux mois. La commission statue alors de façon définitive.

Recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen

Le candidat peut former ce recours contentieux :

- a) dans les deux mois qui suivent la notification de la décision de la commission,
- b) En cas de rejet du recours gracieux, le candidat reçoit une décision expresse de rejet, notifiée dans les deux mois suivant la réception du recours gracieux. Il bénéficie alors d'un délai de deux mois à compter du jour où cette décision est notifiée pour former un recours contentieux.

6 / Politique de protection des données personnelles

Les informations collectées font l'objet d'un traitement interne et sont nécessaires afin d'étudier votre candidature. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général Européen sur la Protection des Données EU-276/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et suppression des données relatives à ce traitement en contactant le Délégué à la Protection des Données de l'ENSICAEN (dpo@ensicaen.fr). Ce traitement a fait l'objet d'une inscription au registre des traitements de l'ENSICAEN avec la référence : « 2021_12_17_DEVE_014 ».

Procédure d'admissions parallèles

Deuxième année cycle ingénieur

Candidats sous statut étudiant et sous statut apprenti

